PROVINCE DE QUÉBEC

36° LÉGISLATURE

1re SESSION

QUÉBEC, LE 17 DÉCEMBRE 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 décembre 1999

Aujourd'hui, à douze heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 89 Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.